

**PROJET DE LOI N. 77  
LOI SUR L'IMMIGRATION AU QUÉBEC**

**Auditions Publiques de la commission  
des relations avec les citoyens.**

*Regroupement des jeunes chambres de commerce du  
Québec (RJCCQ)*

---

## 1. Introduction :

La région métropolitaine concentre près de 85% de la population immigrante recensée au Québec. L'intégration professionnelle et entrepreneuriale des immigrants dans les régions constitue un véritable défi à leur installation et à leur adaptation à la vie socio-économique et culturelle québécoise. Les raisons qui poussent les immigrants à s'installer dans les zones métropolitaines sont plurielles. Elles peuvent être économiques (*des emplois à pourvoir, un écosystème entrepreneurial mieux étoffé, un plus grand choix de biens et services*), sociales et culturelles (*promiscuité avec des immigrants provenant de la même origine, des offres et services culturels diversifiés...*).

Malgré une telle affluence, et le sentiment erroné que Montréal est capable d'absorber l'ensemble de l'immigration québécoise, l'intégration des jeunes immigrants ne se fait pas sans heurts. Le choix des candidats, est souvent inadéquat avec les besoins du marché du travail, que ce soit en métropole ou en région. Bien que les migrants soient plus scolarisés, leur taux de chômage demeure plus élevé que celui du reste de la population.

L'un des défis majeur du nouvel arrivant est de s'adapter à la réalité du marché du travail et du développement des affaires. Son insertion dans un milieu de vie qui lui est encore étranger et une certaine nostalgie de son environnement et de sa culture d'origine l'empêchent d'avancer. Agir proactivement contre une communautarisation et ouvrir les perspectives vers les régions du Québec sont les objectifs que souhaite réaliser le RJCCQ. De plus, la création de lien avec les marchés internationaux sont importants pour les entrepreneurs québécois qui bénéficient des connaissances de diverses chambres de la communauté culturelle à Montréal.

Il est fondamental de rappeler que si le Québec accepte des immigrants d'affaires au titre de l'investissement, ceux-ci finissent par quitter le Québec bien vite pour rejoindre des provinces tels que l'Ontario. Le Québec peine à garder ses gens d'affaires qui souhaitent investir. Fuyant un écosystème économique mal encadré ou peu structuré en région, le Québec se distance davantage des liens et opportunités d'affaires, notamment avec son plus proche voisin.

D'un autre côté, le chômage frappe davantage les immigrants que les natifs du Québec. Il est bien évident que l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les personnes accueillies au Québec pourrait être davantage optimisé. Selon les prévisions d'Emploi-Québec, environ 1,4 Millions de postes sont à pourvoir durant la période 2013-2022.

## **2. Le RJCCQ - Un réseau et des partenaires forts, diversifiés et régionalisés**

Depuis 24 ans, le Regroupement des jeunes chambres de commerce (RJCCQ) soutient un réseau de 37 jeunes chambres de commerce et d'ailes jeunesse à travers le Québec, représentant plus de 10000 jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs, âgés de 18 à 40 ans. Le RJCCQ est la référence pour la relève d'affaires au Québec; représentant ainsi le plus grand réseau de jeunes gens d'affaires mobilisés et influents.

Les objectifs prioritaires du RJCCQ sont de représenter les jeunes gens d'affaires auprès d'intervenants publics et privés aux niveaux provincial et fédéral; favoriser l'échange et la synergie entre les jeunes chambres de commerce membres, tendre vers une plus grande synergie de leurs membres respectifs et favoriser le développement des jeunes chambres de commerce et de leurs membres respectifs.

A ce jour, le RJCCQ est le seul organisme de la relève d'affaires qui compte parmi ses membres onze organisations culturelles. Il s'agit de:

- *La Jeune Chambre de Commerce Camerounaise du Canada*
- *La Jeune chambre de commerce italienne au Canada*
- *L'Aile jeunesse de la Chambre de commerce de la communauté iranienne du Québec ;*
- *La Jeune Chambre de commerce haïtienne*
- *Le Réseau des entrepreneurs et professionnels Africains*
- *L'Aile jeunesse du Congrès Maghrébin Au Québec*
- *L'Association des jeunes professionnels chinois*
- *L'Aile jeunesse de la Chambre de commerce juive*
- *L'Aile jeunesse de la Chambre de commerce Latino-Américaine*

En leurs seins gravitent de jeunes entrepreneurs, cadres et professionnels issus de la diversité dont la trajectoire migratoire vers le Québec s'est déroulée, pour la grande majorité, sous de bons auspices. Il s'agit d'organisations dont les membres sont pleinement conscients des enjeux liés à l'immigration et disposés à œuvrer de concert avec les pouvoirs publics pour accompagner une immigration sagement pilotée qui contribuera d'une part au bon établissement des nouveaux arrivants et d'autre part au rayonnement international du Québec.

En outre, le RJCCQ se prévaut d'un réseau de partenaires actifs et à l'interface des problématiques auxquelles la société québécoise fait face dans son intégration des immigrants, qu'ils s'agissent de gens d'affaires, d'immigrants temporaires ou d'immigrants économiques. Parmi les plus importants, nous pouvons citer la *Commission des Partenaires du Marché du Travail* (CPMT) et son réseau de 17 Conseils régionaux qui jouent un rôle fondamental dans l'identification des besoins de la main d'œuvre dans plusieurs régions du Québec.

Le RJCCQ est également fier de pouvoir compter sur un partenariat avec le *Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi du Québec*, dont l'envergure, à l'image de celle du RJCCQ, est nationale. Mentionnons également le partenariat du RJCCQ avec le *Founder Institute* basée à la Silicon Valley (Californie), dont le Directeur Général est présent aux consultations sur la Loi 77. Cet Institut élabore une cartographie des meilleurs écosystèmes entrepreneuriaux en recensant les liens d'interactions que les villes et régions mettent à la disposition de leurs entrepreneurs. Le RJCCQ se prévaut également de liens de partenariats solides avec le Conseil du Patronat ainsi que le Conseil des manufacturiers.

Enfin, et non des moindres, le RJCCQ est représenté tant dans les capitales que dans les régions au travers de ses 37 jeunes chambres de commerce et d'ailes de jeunesse réparties sur tout le territoire et au sein desquelles des délégués aux affaires publiques ont été appelés à intervenir de manière proactive sur des enjeux d'actualité. Ces entités constituent un point d'ancrage de l'action du RJCCQ et les relais de son action en région. Un maillage de l'action collective a été pensé afin que les jeunes cadres, professionnels, travailleurs autonomes et entrepreneurs soient représentés partout au Québec.

En conséquence, le RJCCQ se présente comme:

- Un partenaire potentiel, structuré et fiable d'une réflexion sur les meilleures avenues en matière d'immigration. Son champ de compétence lui permettant de se positionner solidement sur différents enjeux que le *projet de Loi sur l'immigration au Québec* soumet à la consultation publique ;
- un interlocuteur privilégié entre les pouvoirs publics et les immigrants, notamment en ce qui a trait à une délocalisation encadrée et sagement pilotée des qualifications vers les régions ;
- Une force vive de la jeunesse québécoise au service de l'intérêt public et privé qui a à cœur le développement socio-économique et professionnel du Québec .

**I. Des dispositions claires, un cadre institutionnel et structurel solide à l'endroit des gens d'affaires:**

**A. Encadrement de l'investissement et des gens d'affaires:**

Les entrepreneurs et les gens d'affaires constituent une opportunité pour le développement des affaires au Québec. Pourtant, les chiffres démontrent que depuis plusieurs décennies le solde migratoire du Québec vers les autres provinces est négatif. Bien des résidents quittent le Québec pour aller vers les autres provinces canadiennes (non l'inverse). En 2012, 25% des travailleurs qualifiés abandonnaient le Québec. Pire encore, 75% des immigrants économiques ou des gens d'affaires ont suivi la même trajectoire que les premiers.

Il est impératif que le Québec se dote d'une série d'outils pour attirer des investissements durables, pérennes et non seulement d'opportunités. A cet égard, il serait opportun de veiller à rendre les critères de sélection clairs et accessibles, tant en ce qui concerne les secteurs d'activités que les conditions pour investir du capital de manière sûre et rentable. Les possibilités sont multiples. Un candidat à l'immigration pourrait vouloir démarrer une nouvelle entreprise au Québec, alors qu'un autre choisirait l'opportunité du repreneuriat. Il s'agit là de choix et de démarches différentes qui font appel à des parcours dissemblables. L'accompagnement de l'une ou l'autre des démarches appelle à un encadrement et à un processus d'immigration qui doit être soigneusement documenté, accompagné et préparé.

En ce sens, le RJCCQ recommande au gouvernement de consulter le milieu des affaires pour établir ensemble, dans le cadre d'un projet pilote, les critères de sélection des investisseurs et des modalités de leur accompagnement sur le sol québécois. Le RJCCQ appelle donc à un encadrement suffisamment solide qui fasse appel à la contribution de partenaires locaux, communautaires et privés répartis sur toute la province du Québec prêts à œuvrer de concert avec les pouvoirs publics. Les investisseurs étrangers devraient dès leur arrivée sur le sol être mis en contact avec des personnes clés de leur secteur d'activité qui seraient les plus aptes à les accompagner dans leur établissement personnel et professionnel.

Le gouvernement devrait s'adjoindre les services d'organismes qui seraient dotés de la capacité matérielle et humaine pour assurer un accompagnement et un suivi de l'installation de ces immigrants. De telles institutions seraient en mesure de proposer un jumelage entre les arrivants et les entreprises du même secteur d'activité, proposer un réseau fort et actif, déployer des mentors agiles et conscients de la nécessité de maintenir la présence de l'investisseur sur le sol Québécois.

Le RJCCQ recommande que le Ministère de l'immigration, de l'inclusion et de la Diversité (MIDI) prennent les mesures nécessaires pour apporter aux investisseurs immigrants étrangers un encadrement structurel et institutionnel solide afin d'attirer et de les maintenir au Québec. Un partenariat avec des organismes para-publics et privés doit être sérieusement envisagé pour accompagner l'arrivée et l'établissement de ceux-ci sur le sol Québécois.

#### *B. Cartographier les besoins et les opportunités d'affaires en région :*

Comme nous l'avons précédemment souligné, la concentration des immigrants dans les régions métropolitaines n'est pas fortuite. Il provient de l'existence d'un écosystème de main d'œuvre, biens et de services suffisamment étayé pour que les immigrants souhaitent poser argent, bagage et famille. Les opportunités à saisir en région sont méconnues et mériteraient que des efforts sérieux soient pris dans cette direction. L'immigration est fondamentale aux enjeux démographiques et à la vitalité des régions. Les statistiques en matière de baisse du taux de natalité, du vieillissement de la population et de la pénurie de la main d'œuvre sont préoccupantes.

Dans le souci d'une répartition équitable de l'arrivée des immigrants économiques, le Québec devraient prendre les mesures nécessaires pour faire une cartographie réelle des régions, de leurs secteurs économiques en expansion ainsi que les opportunités d'affaires à y saisir. A cet effet, le RJCCQ souhaite mettre de l'avant des organismes tels que le *Founder Institute* qui, grâce à un recensement minutieux des ressources mises à la disposition des entrepreneurs, est capable de déterminer les causes et de proposer des solutions adéquates à la problématique de l'exode des investisseurs et gens d'affaires du Québec.

De la même manière, une telle cartographie permettra de faire une adéquation entre les besoins, la présence de gens d'affaires dans les régions, les opportunités d'investissement des gens d'affaires et l'immigration économique. Le RJCCQ se propose d'agir, en partenariat avec le gouvernement afin de parvenir à identifier de manière claire et précise les secteurs d'activités ainsi que les opportunités d'affaires de chaque région et adapter l'accueil des immigrants au besoin réel du marché du travail.

Le RJCCQ recommande que le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) s'adjoigne les efforts d'acteurs communautaires et privés à l'effet de mettre en place une cartographie des opportunités d'affaires en région avec des données accessibles et claires à l'appui. Celles-ci seront mises à la disposition des immigrants pour permettre le choix en connaissance de cause, notamment dans le cadre de la déclaration d'intérêt.

### C. Faciliter l'installation permanente des gens d'affaires :

L'économie des régions s'articule pour certaines d'entre elles sur des secteurs technologiques, reposant sur l'innovation et la création d'entreprises émergentes. L'accueil de jeunes entrepreneurs et des jeunes investisseurs devraient être favorisé et facilité. Le gouvernement fédéral a développé un programme de visa pour démarrage d'entreprise du Canada qui cible les entrepreneurs immigrants possédant les compétences et la capacité nécessaires pour mettre sur pied des entreprises novatrices en mesure de créer des emplois pour les Canadiens et de soutenir la concurrence sur le marché mondial. Malheureusement le Québec ne propose pas de telle option.

De fait, récemment, le RJCCQ a été témoin de l'exode d'une entreprise émergente montréalaise vers New York. La raison essentielle étant que le fondateur ne bénéficiant que d'un statut temporaire de travail pour résider au Québec, ne parvenait pas à convaincre des investisseurs locaux d'investir dans son entreprise. Au Québec, les fonds en capital risque investissent peu dans des sociétés contrôlées par des étrangers dans la mesure où leurs propres bailleurs de fonds imposent qu'ils les injectent dans des entreprises québécoises. Résultat, des entreprises prometteuses s'installent dans des écosystèmes plus accueillants dans lesquels leurs propriétaires jouissent d'un statut qui leur permet de faire croître leur entreprise<sup>1</sup>.

Rappelons qu'au jour d'aujourd'hui, le Québec est la seule province dont les entrepreneurs ne sont pas éligibles au programme « *Visa pour démarrage d'entreprise* » et qu'à ce titre, le Québec ne parviendra pas à retenir des start-up qui innovent et à terme créent de l'emploi et de la richesse pour notre province. Il s'agit pourtant d'un programme qui permettrait un traitement accéléré de la demande d'établissement.

Dans son plan stratégique, le RJCCQ a démontré son engagement à développer une culture entrepreneuriale « start-up » à l'échelle de la province et est résolu à optimiser la dynamique de création en collaboration avec ses partenaires. Le RJCCQ, agit de manière à propulser les jeunes entrepreneurs québécois au centre de l'activité économique et espère faire rayonner l'expertise québécoise à l'international par le biais de la plateforme Diaspora Qc.

---

<sup>1</sup> Logrr, une start-up qui a vu le jour au sein du chapitre montréalais du Founder Institute, <http://www.logrr.com>

Le RJCCQ appelle le Ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion à se pencher, dans le cadre de projets pilotes qu'il sera appelé à développer, sur un programme qui concilie les principes du Visa start-up afin qu'il soit plus conforme avec la problématique et les besoins du Québec. Nous recommandons également de ne pas minimiser l'importance et l'impact des start-up sur l'image du Savoir-faire québécois à l'étranger.

Le RJCCQ recommande que le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) se penche, dans le cadre de l'article 32, sur la possibilité de mettre en place un programme pilote, à l'image du *Visa démarrage d'entreprise* afin d'encourager la création et l'établissement de start-up au Québec et d'empêcher leur exode vers des terres plus fertiles.

## **II. Améliorer l'intégration des immigrants économiques au marché du travail québécois**

### **A. L'emploi en région et l'arrimage Formation-emploi.**

Le RJCCQ considère que, pour accompagner le projet de loi, et optimiser l'installation en région des immigrants, il est essentiel d'accélérer le statut temporaire de travailleur immigrant vers celui de permanent en développant davantage le programme de l'expérience québécoise (PEQ) et en accompagnant l'arrivée, l'installation et l'intégration des immigrants. A cet effet, le gouvernement est appelé dans le cadre des projets pilotes à se pencher sur les problématiques suivantes:

- D'une part, et en partenariat avec des organismes privés, para-publics et communautaires, à encadrer l'accueil des immigrants par le biais de programmes de jumelage et de mentorat dans un cadre structuré. Celui-ci leur procurant les outils nécessaires pour affronter les défis de l'intégration au Québec.
- D'autre part, de veiller à sensibiliser les employeurs en région à la nécessité de s'ouvrir à cette manne ouvrière qui est essentielle au fonctionnement de plusieurs entreprises dans de nombreux secteurs d'activités. Une formation interculturelle des employeurs doit être envisagée pour permettre une telle ouverture.
- Enfin, le gouvernement doit considérer avec faveur la promotion des marchés de travail en région, leurs atouts, les services offerts et l'environnement socio-économique et culturels que ceux-ci proposent aux immigrants afin de les accueillir et les y intégrer.

Le RJCCQ profite de la présente tribune pour pousser une sonnette d'alarme sur des qualifications formées au Québec et que nous perdons en raison de programmes pour étudiants et stagiaires trop étroits. En effet, de nombreux étudiants ayant finis leurs cursus scolaires et ne parvenant pas à être éligible au Certificat de sélection au Québec (**CSQ**) ou à tout autre programme, faute d'un contrat de travail ou d'une expérience professionnelle, se voient dans l'obligation de retourner chez eux. De la même manière, plusieurs étrangers foulant le sol québécois en recourant au Programme visiteur temporaire (**PVT**) peinent à voir leur statut se rétablir. L'inconvénient est que dans les deux cas, il s'agit le plus souvent de personnes, qui sont parvenus à s'intégrer dans la société québécoise mais faute d'un statut permanent, trouvent difficilement à s'insérer dans le marché de travail.

Le RJCCQ est très soucieux de la perte considérable de ces jeunes immigrants pour le marché du travail québécois. Il recommande vivement au Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) de se pencher sur cette question afin de favoriser la transition des travailleurs temporaires vers un statut permanent.

Par ailleurs, le Québec doit également envisager la possibilité de s'ouvrir à une main d'œuvre professionnelle et technique, moins qualifiée. Les entreprises québécoises ont besoin de faire appel à une main d'œuvre qui soit formée dans des domaines spécifiques. Le critère de la surqualification est souvent mis en avant par les nouveaux immigrants qui peinent à trouver un travail à la hauteur de leur qualification.

Il est fondamental que le Québec cible mieux ses besoins en terme d'immigration lesquels ne répondent pas convenablement au marché du travail, notamment dans les régions. L'une des avenues possibles pour palier à la formation universitaire serait d'accompagner l'intégration professionnelle de l'immigrant grâce à une formation continue dans le cadre de sa spécialité et cohérente avec son parcours professionnel.

Le RJCCQ envisage la possibilité d'offrir en région un jumelage entre travailleurs et employeurs par le biais de stages ouvrant la voie à une position permanente au sein des entreprises sollicitées. Une surveillance des pratiques et une évaluation des données recueillies permettront d'adapter au fur et à mesure le marché du travail à l'immigration en région.

Il ne serait pas superflus de proposer un cadre institutionnel au sein duquel les employeurs et les futurs travailleurs puissent discuter des lacunes à redresser et des formations d'appoints que nécessiteraient une intégration définitive au travail et une compréhension des attentes mutuelles. Là encore, l'apport des jeunes chambres culturelles, membres du RJCCQ, constituent pour le Québec un atout à ne pas négliger pour accompagner l'intégration culturelle et démystifier les zones d'ombres qui peuvent surgir de part et d'autre entre les parties.

Le RJCCQ recommande au Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) de favoriser la venue d'immigrants aux profils techniques et professionnels plus en adéquation avec les besoins du marché du travail. Des programmes structurels émanant du gouvernement et développé en partenariat avec les organismes para-publics, privés et communautaires, doivent viser un encadrement solide et continu de l'intégration à l'emploi dans les régions.

### *B. Francisation*

La maîtrise de la langue française est certes une valorisation que le Québec met en avant dans les critères de sélection des candidats à l'immigration économique. Elle reflète une spécificité du peuple québécois et à ce titre le RJCCQ est conscient de cette plus-value en Amérique du Nord. Sans contrevenir à la volonté de préserver les critères de francisation, le RJCCQ appelle le gouvernement à consentir à une évaluation plus souple et à des exigences moins importantes de la langue afin de permettre au marché du travail québécois de pouvoir bénéficier de qualifications qui lui sont nécessaires. Bien des immigrants ont pour langue première l'anglais et à ce titre pourraient se voir refuser, de prime abord, l'entrée sur le marché du travail.

Se priver de telles compétences, affaiblirait la position économique du Québec. Il serait opportun de consentir à un assouplissement des critères de sélection en matière de langue anglaise et de réfléchir, dans le cadre des programmes de francisation, à une stratégie de renforcement de l'acquisition de la langue française.

Le RJCCQ recommande au Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) d'assouplir les critères linguistiques afin de recevoir des qualifications dont le marché du travail a besoin. Le RJCCQ appelle le MIDI à réfléchir sur une stratégie qui permettrait aux immigrants d'acquérir la langue française.

c. Déclaration d'intérêt

Ceux qui veulent venir sont dans un état où la déclaration est certes celle d'intérêt mais davantage « d'opportunités ». L'immigrant ne sait pas ce qui l'attend réellement dans sa volonté de s'en sortir et d'aller vers le mieux. Il croit à sa capacité d'adaptation : « *Ce sera toujours mieux au Québec pour moi et mes enfants* ».

Avoir de l'intérêt, le déclarer manque de la notion de « décisions prises en connaissance de cause ». On entend par « Cause » environnement socio-culturel, économique et même météorologique : Il faut que l'immigrant soit mis au courant, de manière réelle des défis liés à son intérêt. Notamment, une connaissance claire de ce que cela implique de ne pouvoir travailler dans son domaine (médecins, juristes...), identifier les métiers qui requièrent un retour aux études (la durée, les coûts...).

Pour beaucoup, leur arrivée au Québec s'est traduite par un parcours initial repris à zéro, une réalisation de soi qui passera par des chemins de traverse le plus souvent long et laborieux. L'attirer ne suffit pas, il faut qu'il connaisse les raisons pour lesquels certains ont réussi et pourquoi beaucoup échouent... (des témoignages à visionner, des brochures véridiques, des exemples liés aux problèmes intergénérationnels en matière d'éducation des enfants...).

L'une des avenues que le RJCCQ propose est de réfléchir, dans le cadre du plan d'action de mise en œuvre de la présente loi, sur les outils nécessaires et suffisants qui renseigneraient les candidats à l'immigration sur la reconnaissance des acquis et s'assurer que ceux qui font le choix du Québec sont conscients du parcours à suivre, ainsi que des coûts matériels et humains que cela engendre.

Le RJCCQ recommande au Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) de développer en amont un véritable contrat de confiance en mettant à la disposition du candidat à l'immigration l'ensemble des éléments qui lui permettent de décider en connaissance de cause l'intérêt d'immigrer.